



Intervenant extérieur accompagnant l'entreprise dans ses missions de prévention des risques professionnels.



DESCRIPTIF

L'intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) a des compétences techniques ou organisationnelles en matière de santé et de sécurité au travail (ergonomie, toxicologie, hygiène industrielle, organisation du travail). Il participe, dans un objectif exclusif de prévention, à la préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs et à l'amélioration des conditions de travail.

Il dispose du temps nécessaire et des moyens requis pour exercer ses missions. Il ne peut subir de discrimination en raison de ses activités de prévention. Il assure ses missions dans des conditions garantissant son indépendance.

Lorsque l'employeur ne dispose pas de salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels ou lorsque le service de santé au travail ne dispose pas des compétences techniques nécessaires à son intervention, l'un et l'autre peuvent faire appel, le cas échéant, à un IPRP dûment enregistré auprès de la DIRECCTE.

L'IPRP effectue des actions en milieu de travail dans le cadre de la préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il contribue ainsi à l'amélioration des conditions de travail des salariés en identifiant et en évaluant les risques professionnels, puis en proposant des solutions de prévention. Il apporte une **expertise technique** et met en oeuvre des **connaissances théoriques et pratiques** qui lui permettent de prendre des initiatives terrain.



MISSIONS

- Diagnostic en prévention des risques
- Missions de conseil, d'accompagnement et d'appui
- Accompagnement dans la mise en place de mesures



PLACE DANS L'ÉQUIPE

Membre du groupe de travail en prévention des risques de l'entreprise, il est un appui considérable pour tous les acteurs de la prévention.



- Gestion de Projet
- Analyse et Synthèse
- Travail et animation d'équipe
- Rigueur et Organisation
- Sens Relationnel



FORMATION

Être enregistré en tant qu'IPRP (intervenants en prévention des risques professionnels) auprès de la DIRECCTE